



Guide des bonnes pratiques : la pêche en bateau

Le but de ce document n'est pas de vous expliquer comment pêcher, mais de vous donner quelques conseils de sécurité, de bonnes pratiques et de respect de l'environnement afin que vos sorties en mer restent une source de plaisir.

En début de saison

Vérifiez méthodiquement que vous avez à bord votre matériel de sécurité obligatoire. Pensez à changer vos fusées et les extincteurs si les dates de péremption sont dépassées. Le radeau de sauvetage doit être révisé si besoin. Concernant les gilets de sauvetage, ils doivent être sortis de leur emballage et le nom du bateau doit être écrit dessus. Pour les gilets autogonflants, vérifiez la date de révision conseillée par le fabricant. **A bord, chaque chose doit être à sa place, le bon ordre est gage de rapidité et d'efficacité en cas de besoin.** Pensez à vérifier les piles du feu à retournement et de la lampe torche. Laissez à bord des piles neuves.



Avant de prendre la mer

Même si vous avez l'esprit tranquille concernant votre équipement de sécurité, quelques mesures supplémentaires de prudence s'imposent :

- le nombre de personnes à bord ne doit pas dépasser le maximum autorisé par le constructeur (à voir sur la plaque signalétique du bateau).
- Vous devez montrer à votre équipage l'emplacement et le fonctionnement du matériel de sécurité. Chaque personne doit disposer d'un gilet adapté à sa taille et savoir le mettre rapidement. Expliquez à votre équipage comment appeler les secours.
- Évitez les vêtements à boutons.

- Vous devez avoir à bord les documents du bateau (acte de francisation, licence de station radio et CRR si VHF) mais aussi de l'équipage (carte d'identité ou passeport si vous naviguez dans les eaux étrangères). Tout équipier qui prend la barre du bateau doit présenter en cas de contrôle le permis correspondant au bateau et à la zone de navigation.
- Ne prenez pas la mer sans avoir consulté un bulletin météo marine. Vous pouvez l'obtenir dans les capitaineries, à la VHF en mer à moins de 30 miles des côtes, sur votre téléphone ou sur internet.

Pour vous rendre à votre bateau

Si vous devez utiliser une annexe, il est fortement conseillé de porter un gilet de sauvetage. En France, une dizaine de personnes se noient tous les ans en tombant de leur annexe. Seul votre gilet de sauvetage vous sauvera la vie. Les principales causes de chute sont une perte d'équilibre ou un malaise. Les bottes ou les waders sont à proscrire dans les annexes et aussi sur le bateau.

Avant d'appareiller, contrôlez :

- le niveau d'huile, le niveau du liquide de refroidissement, la propreté du décanteur et le niveau du carburant en fonction de la sortie prévue. Prévoyez une marge de sécurité. La réglementation autorise une réserve de 20 litres en plus de la (ou des) nourrice(s) spécialement conçue(s) pour recevoir le carburant.
- la propreté du fond du bateau (cale) : la présence d'eau ou des traces d'huile sont des indicateurs de fuite. Recherchez leur origine.
- la fermeture du robinet de gaz.
- l'évacuation de l'eau de refroidissement du moteur juste après le démarrage du moteur.
- le niveau de charge des batteries et le bon fonctionnement de tous les circuits électriques.
- le fonctionnement de la VHF.
- la température du moteur. Laissez chauffer votre moteur au ralenti ou faites route à vitesse réduite jusqu'à atteindre la température recommandée par le constructeur.



En mer

Pour éviter tout risque de collision, respectez les règles de route (relisez la documentation obligatoire à bord traitant de ce sujet); bon sens, courtoisie et veille permettront d'éviter tout comportement à risques :

- Respectez la vitesse maximale affichée dans les chenaux et dans la bande littorale des 300 mètres.
- Soyez compréhensifs à l'égard des professionnels : ne les gênez pas dans leur travail.
- Effectuez une veille fréquente si vous naviguez sous pilote automatique. Si la visibilité est réduite (brume ou nuit), redoublez de vigilance.
- Près des côtes, attention aux bouées signalant des casiers ou des filets et aux installations conchylicoles.
- Au large, attention aux filets dérivants et à leur bateau accompagnateur.

Sécurité

Malgré toutes les précautions prises, une avarie, un accident ou un problème médical peut vous arriver. N'attendez pas la dernière seconde pour appeler les secours.

Dans tous les cas, conserver votre calme et informer votre équipage sur la conduite à suivre. Ne quittez jamais votre bateau sans être certain qu'il va couler ou qu'il va brûler mais anticipez pour prévoir une possible évacuation.

Demander de l'aide en fonction du matériel de communication dont vous disposez. Sachez que la VHF est la plus efficace car des bateaux proches de vous peuvent intervenir très rapidement. La solidarité entre gens de mer est une tradition maritime réelle.

Avec une VHF, si vous disposez d'une VHF ASN, appuyez sur le bouton de détresse, sinon émettez un message de détresse sur le canal 16. Ce message contiendra dans l'ordre:

1. Les mots
 - MAY DAY- MAY DAY- MAY DAY- : si vous êtes en détresse (vie en jeu) ou
 - PAN- PAN- PAN- : dans le cas d'urgence grave ou
 - SECURITE- SECURITE- SECURITE- : pour les message de sécurité
2. ICI (Le nom du navire répété 3 fois)
3. MAYDAY suivi du nom du navire (n° MMSI facultatif en audio)
4. Votre position
5. Nature de la détresse
6. Aide requise
7. Le nombre de personnes à bord



À moins de 30 miles des côtes, votre message sera reçu par le CROSS qui prendra contact avec vous. Au-delà, des bateaux proches pourront vous porter assistance ou relayer votre appel.

En cas d'urgence médicale, appelez le Centre de Consultation Médicale Maritime au 05 61 49 33 33.

Si vous disposez d'une VHF, restez en veille sur le canal 16, cela permet d'anticiper les problèmes de sécurité et d'aider les autres dans la mesure du possible. Vous participerez ainsi à la solidarité des gens de mer. N'encombrez pas longuement ou inutilement les canaux autorisés.



RESPECTEZ LES TAILLES MINIMALES DE CAPTURES : UTILISEZ LA RÈGLETTE FNPPSF



Rappel sur la réglementation de pêche

À bord d'un bateau ayant un titre de navigation, il est possible de pratiquer la pêche en mer de jour comme de nuit à l'aide des matériels autorisés ; ceux-ci peuvent varier selon les régions. N'hésitez pas à consulter les réglementations du quartier maritime concerné :

- Un maximum de 12 hameçons en action de pêche (un leurre = un hameçon).
- Deux palangres de 30 hameçons maximum chacune.
- Deux casiers à crustacés (maillage minimale de 40 mm soit 80 mm étiré) ou à crevettes (maillage minimale de 8 mm soit 16 mm étiré).
- En Atlantique, Manche, et Mer du Nord : un filet trémail d'une longueur maximale de 50 m et d'une hauteur maximale de 2 m ou un filet droit.
- Les filets dérivants sont interdits.
- Une foëne.
- Une épuisette.
- En Bretagne et en Atlantique : un carrelet (maillage minimale de 14 mm) et 3 balances par personne.

Attention : dans la plupart des quartiers maritimes, l'usage des viviers sur bouée est interdit.

Le mouillage des casiers et des filets est réglementé ; les bouées ou pavillons doivent porter le n° d'immatriculation du bateau. Un engin non identifié est considéré par les règlements comme épave maritime.

Comportement au port et au mouillage

Vous aimez le calme et la détente que vous procure votre loisir préféré alors vous éviterez tout ce qui peut déranger vos voisins (bruits, faire tourner trop longtemps le moteur, ...)

Dans un port :

- Demandez à la capitainerie (VHF canal 9) l'attribution d'un emplacement.
- N'utilisez pas les amarrages des autres mais les vôtres, en évitant de surcharger les taquets
- L'étrave, l'ancre ou le balcon ne doivent pas dépasser l'aplomb des pontons.
- N'encombrez pas les pontons avec vos matériels de pêche ou autres.
- Ne gêchez pas l'eau et ne laissez pas de tuyau installé en permanence.
- Ne pas laissez d'appareil en 220 V sous tension sans surveillance en raison des risques d'incendie (l'hiver, l'utilisation d'un chauffage électrique est interdit sur les bateaux inhabités).
- N'oubliez pas d'informer votre capitainerie de votre départ et de la durée de votre absence : cela facilitera la gestion de votre emplacement et vous permettra de retrouver votre emplacement libre à votre retour.

Dans un mouillage forain ou organisé

- Respectez les zones interdites et n'utilisez pas les bouées de mouillage privées sans l'accord des propriétaires.
- Ne mouillez pas dans les chenaux.
- Choisissez des fonds sableux pour jeter l'ancre plutôt que sur les herbiers, refuges d'une faune marine diversifiée.
- Respectez les distances nécessaires par rapport à vos voisins pour éviter tout risque de collision si le vent tourne.
- Calculez votre longueur de mouillage en fonction des fonds.



Quelques conseils

- Si vous lignez à plusieurs bateaux sur un même lieu de pêche, il faut tourner dans le même sens que les autres bateaux et se régler à la même vitesse afin d'éviter les accrochages.
- Un gros bateau n'est pas prioritaire sur un petit. Il n'y a aucune raison de lui laisser la place. Mais s'il force le passage, vous devez tout faire pour éviter l'abordage.
- Si vous vous mettez au mouillage en mer, pensez à vous signaler (boule noire).
- La longueur des orins (utilisez de préférence des orins coulants) reliant les flottés (bouées) aux engins pêchant doit être suffisante pour ne pas couler à la moindre reprise de courant, les ligneurs perdront moins de matériel.
- Ne mouillez pas de filet trop près des épaves. S'il s'accroche dedans, il sera perdu et détruira des poissons et des crustacés pendant des mois voire des années.
- Ne mouillez pas de casiers ou autres engins dans les chenaux et les zones de mouillage. Un bateau avec une bouée dans une hélice est en danger et votre responsabilité peut être engagée. Si vous constatez la présence d'engins dangereux, vous pouvez prévenir les autorités maritimes ou la gendarmerie nationale.
- Il est recommandé d'éviscérer les captures avant le débarquement.



Les risques liés à la pollution

Les eaux noires des bateaux de plaisance constituent un danger sérieux tant pour l'environnement marin que pour la santé humaine. Les pathogènes présents dans ces eaux sont porteurs d'infections bacté-

riennes et peuvent provoquer des maladies graves chez l'être humain. Les produits nutritifs présents dans ces eaux accélèrent la réduction de l'oxygène de l'eau et stimulent la croissance végétale ce qui engendre un phénomène d'eutrophisation : prolifération des algues, mauvaises odeurs, destruction de la flore et de la faune.

Ce problème est d'autant plus important dans les eaux confinées comme les marinas et tous les lieux où vous êtes nombreux à ancrer, pêcher et nager.

Pour plus de renseignements, consultez la charte de l'écho-marin. Vous y trouverez une foule de conseils concernant l'environnement sur le site web <http://www.echo-mer.com/>



Pêche en bateau et environnement : les bonnes pratiques

- Si vous disposez de toilettes sans bac de rétention, ne les utilisez pas au mouillage, dans un port ou encore dans un endroit où l'on se baigne. Attendez de faire route au large des côtes.
- Au port, utilisez les toilettes à terre plutôt que vos toilettes de bord. Demandez à ce que les installations soient bien tenues et vous soient accessibles 24h/24.
- Pensez à faire évoluer votre équipement afin de mieux respecter l'environnement. Faites installer si besoin un système de rétention ou de traitement des eaux noires (eau des toilettes).
- Vérifiez que vos nables de pont sont conformes aux normes ou munissez-vous d'un adaptateur vous permettant une connexion efficace à différents types de station de pompage.
- Ne rejetez pas de solvants, d'hydrocarbures ou d'autres polluants. Faites attention en faisant le plein de vos réservoirs.
- Les eaux grises (eaux de vaisselle, de lessive, de lavage de ponts...) : utilisez les détergents et produits de toilettes en très petite quantité. Évitez autant que possible leur usage, et pensez à laver votre embarcation à l'eau claire. Le nettoyage d'un petit bateau peut polluer beaucoup d'eau. Préférez le savon et les détergents naturels comme les fluides à base d'acide citrique, du borax et du bicarbonate de soude. N'oubliez pas que les détergents, même dit "doux pour l'environnement," ou "verts" contiennent des polluants chimiques et ne sont souvent que partiellement biodégradables. Essayez de faire votre vaisselle, vos lessives et autres nettoyages à terre dans les installations sanitaires mises à votre disposition dans les ports.
- Gardez l'ENSEMBLE de vos déchets pour les jeter dans les conteneurs adaptés. Ne jetez pas vos lignes usagées à la mer. La dégradation de vos rejets par la mer peut prendre plus de 1000 ans.

